



Commune d'ENTRANGE (57)

ELABORATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

240, rue de Cumène
54230 NEUVES-MAISONS
Tél : 03 83 50 53 87
Fax: 03 83 50 53 78

Dossier Diffusion

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 06 / 02 / 2019 portant approbation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.



Le Maire
Michel HERGAT

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Dans ce cadre, il peut préciser :

- les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux,
- les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles,
- les caractéristiques ou le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer,
- les actions ou opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers,
- les conditions d'aménagements des entrées de ville en application de l'article L. 111-1-4 du Code de l'Urbanisme, les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

La commune d'ENTRANGE, afin de maîtriser son développement à la fois urbain et environnemental, a déterminé et formalisé ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de développement à court et moyen terme.

La commune a souhaité mener des actions dans les domaines suivants :

- 1- Urbanisme / Cadre de vie**
- 2- Habitat / Logements**
- 3- Démographie / Développement**
- 4- Activités / Economie**
- 5- Déplacements / Transports**
- 6- Environnement / Paysage**
- 7- Performances énergétiques / Nouvelles technologies**

URBANISME CADRE DE VIE

- **Morphologie urbaine :**
 - Développer l'urbanisation en cohérence avec l'existant (comblement des dents creuses). Étoffer la trame urbaine existante tout en équilibrant les différents secteurs du village, sans extensions tentaculaires.
 - Veiller à l'équilibre entre les deux entités urbaines existantes.
 - Densifier et rendre homogène la partie urbanisée. Éviter le développement anarchique de l'urbanisation.
 - Prendre en compte le projet de la ZAC multi-sites sur ENTRANGE-Cité.
- **Équipements publics :**
 - Maintenir le niveau d'équipements publics sur la commune. Mettre en cohérence les équipements publics avec les ambitions démographiques et de développement urbain de la commune.
 - Réfléchir à l'apport de nouveaux services (modernisation du périscolaire, éventuellement classe supplémentaire en cas de besoin,...).
 - Ne pas déséquilibrer les 2 entités en matière d'équipements.
 - Prendre en compte le plan de zonage d'assainissement de la commune, tenir compte des capacités de la station d'épuration et prévoir d'autres alternatives en matière d'assainissement.
- **Patrimoine bâti local :**
 - Valoriser et sauvegarder les éléments remarquables du patrimoine local et notamment du vieux village.
- **Caractéristiques architecturales :**
 - Conserver le style architectural lorrain dans le centre ancien.
 - Tolérer une certaine inventivité architecturale dans des secteurs non-concernés par le bâti ancien, notamment dans des recherches de performances énergétiques.
 - Favoriser l'emploi d'énergies renouvelables et les principes bioclimatiques dans la construction neuve.
 - Limiter les extensions verticales des constructions.
 - Tenir compte de la zone de bruit de 400 m de large autour de l'A31.
 - Conserver les caractéristiques encore apparentes de l'habitat minier.

HABITAT LOGEMENTS

- **Statut résidentiel :**
 - Accroître la part du locatif, afin de garantir le turn-over résidentiel, permettre une meilleure pérennisation de la démographie communale et ainsi de ses équipements.
 - Permettre l'accueil de nouveaux résidents, en favorisant la mixité sociale et typologique (habitat individuel, non-jointif ou en bande, habitat intermédiaire, petits collectifs en R+2,...)
- **Mixité sociale et générationnelle :**
 - Permettre aux personnes du 3^{ème} âge de rester domicilier sur la commune, en proposant des typologies de logements adaptées.
 - Offrir aux habitants des logements adaptés à chaque tranche d'âge.
 - Favoriser une mixité des types de logements et des tailles de parcelles constructibles sur Entrange.
- **Typologie de logements :**
 - Autoriser la diversité architecturale et tenir compte de la disparité des constructions existantes sur le village.
 - Donner une cohérence architecturale entre les constructions d'un même quartier. Conserver une harmonie et une unité sur le village.
 - Tenir compte de l'aspect architectural traditionnel du village
 - Participer à l'étoffement de l'offre en matière de logements aidés et conventionnés sur la commune.



DEMOGRAPHIE DEVELOPPEMENT

- **Évolution démographique :**
 - Favoriser une évolution démographique positive progressive (+300 habitants soit +26% à horizon 2030).
 - Ne pas dépasser le seuil de 1 700 habitants d'ici 15 ans.
 - Maintenir le lien social.
- **Modération de la consommation d'espaces naturels et agricoles :**
 - Limiter la conversion future et le gaspillage de terres agricoles ou naturelles à des fins résidentielles.
 - Réduire de 10 % la consommation d'espace générée par le PLU par rapport au POS.



ACTIVITES ECONOMIE

- **Artisanat :**
 - Favoriser l'implantation de nouvelles activités et d'artisans sur la Zone Artisanale communautaire existante.
 - Permettre le maintien des activités actuelles sur la Zone Artisanale communautaire existante.
 - Tenir compte du projet de zone d'activités économiques sur la commune voisine de Kanfen (40 ha).
- **Commerce :**
 - Profiter de tous les services et commerces de proximité accessibles dans les communes voisines (Hettange-Grande, Thionville, Metz, Luxembourg).
 - Autoriser l'installation de commerces et d'artisanat dans la trame urbaine pour assurer la mixité fonctionnelle.



DEPLACEMENTS TRANSPORTS

- **Stationnement :**
 - Solutionner le stationnement anarchique des véhicules sur les usoirs du centre ancien et dans les rues les plus étroites.
- **Transports en commun :**
 - Maintenir l'offre actuelle en matière de transport en commun.
 - Améliorer la liaison routière vers Hettange-Grande et Volmerange-les-Mines, et ainsi l'accessibilité aux transports en commun (gares).
- **Circulation – Trafic :**
 - Prendre en compte les divers projets d'élargissement de l'A31 (mise en place d'une 3^{ème} voie dévolue aux bus & covoiturage / création d'une ligne de tram-train entre Bettembourg et Thionville ?).
 - Tenir compte de la très forte proportion des migrations alternantes quotidiennes depuis ENTRANGE vers le Luxembourg (trafic routier).
 - Faire ralentir dans la traversée du bourg et continuer la politique de sécurisation (mise en place de plateaux surélevés).
- **Déplacements doux :**
 - Renforcer les liaisons douces au sein des deux entités urbaines.
 - Sécuriser la liaison piétonne entre le village et la cité.
 - Remettre en valeur les chemins forestiers et les sentiers.



ENVIRONNEMENT PAYSAGE

- **Risques naturels :**
 - Prendre en compte les risques de mouvements de terrains sur le ban communal (sur le coteau).
 - Gérer la problématique du ruissellement des eaux de pluie dans la côte.
- **Protection paysagère renforcée :**
 - Préserver les rives des ruisseaux (notamment la végétation ripisylve).
 - Limiter la constructibilité dans la pente du coteau (en stoppant l'urbanisation à la cote d'altitude 275 m).
 - Protéger la trame bleue dont le ruisseau du Zellerwiesbach.
 - Protéger les zones humides identifiées dans le SAGE du Bassin Ferrifère.
 - Préserver l'étagement typique des Côtes de Moselle.
 - Sauvegarder les réservoirs de biodiversité présents sur le territoire.
- **Espaces boisés :**
 - Protéger les boisements.
 - Préserver la côte et l'entrée du bois du fort du Zeiterholz.
- **Zone agricole :**
 - Conserver les zones de pâture sur le coteau.
 - Stabiliser le paysage rural, l'entretien des coteaux par le pâturage et le maintien des activités pastorales.
- **Equilibre entre les espaces :**
 - Respecter l'organisation spatiale du territoire et ne pas perturber l'équilibre actuel.
- **Zone tampon :**
 - Préserver la ceinture végétale en périphérie du village (jardins, vergers) qui constitue la trame verte.
 - Protéger les cœurs d'îlots verts et lutter contre la disparition des poumons verts proches de la trame urbaine.
 - Veiller à limiter l'enrichissement des vergers.

PERFORMANCES ENERGETIQUES

- **Performances énergétiques :**
 - Permettre la création de bâtiments peu consommateurs d'énergie et permettre la rénovation énergétique de l'ancien.
 - Autoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
 - Permettre la construction des bâtiments à énergie positive (BPOS).

NOUVELLES TECHNOLOGIES












- **Nouvelles technologies :**
 - S'inscrire dans la réflexion du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et le prendre en compte une fois sa réalisation.

ENTRANGE - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations Générales



URBANISME / CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT / ACTIVITES :

-  Prendre en compte le risque fort "mouvement de terrain" sur le coteau
-  Limiter l'urbanisation sur la partie haute du coteau
-  Permettre le développement de la Zone Artisanale Communautaire
-  Tenir compte du projet de ZAC
-  Conserver le style architectural local dans le centre ancien
-  Sauvegarder le patrimoine local du vieux village
-  Veiller à l'équilibre entre les deux entités urbaines existantes
-  Maintenir le lien physique et social entre le village et la cité
-  Tenir compte du passage de l'A31
-  Favoriser l'inventivité architecturale dans les secteurs pavillonnaires
-  Contenir l'étalement urbain

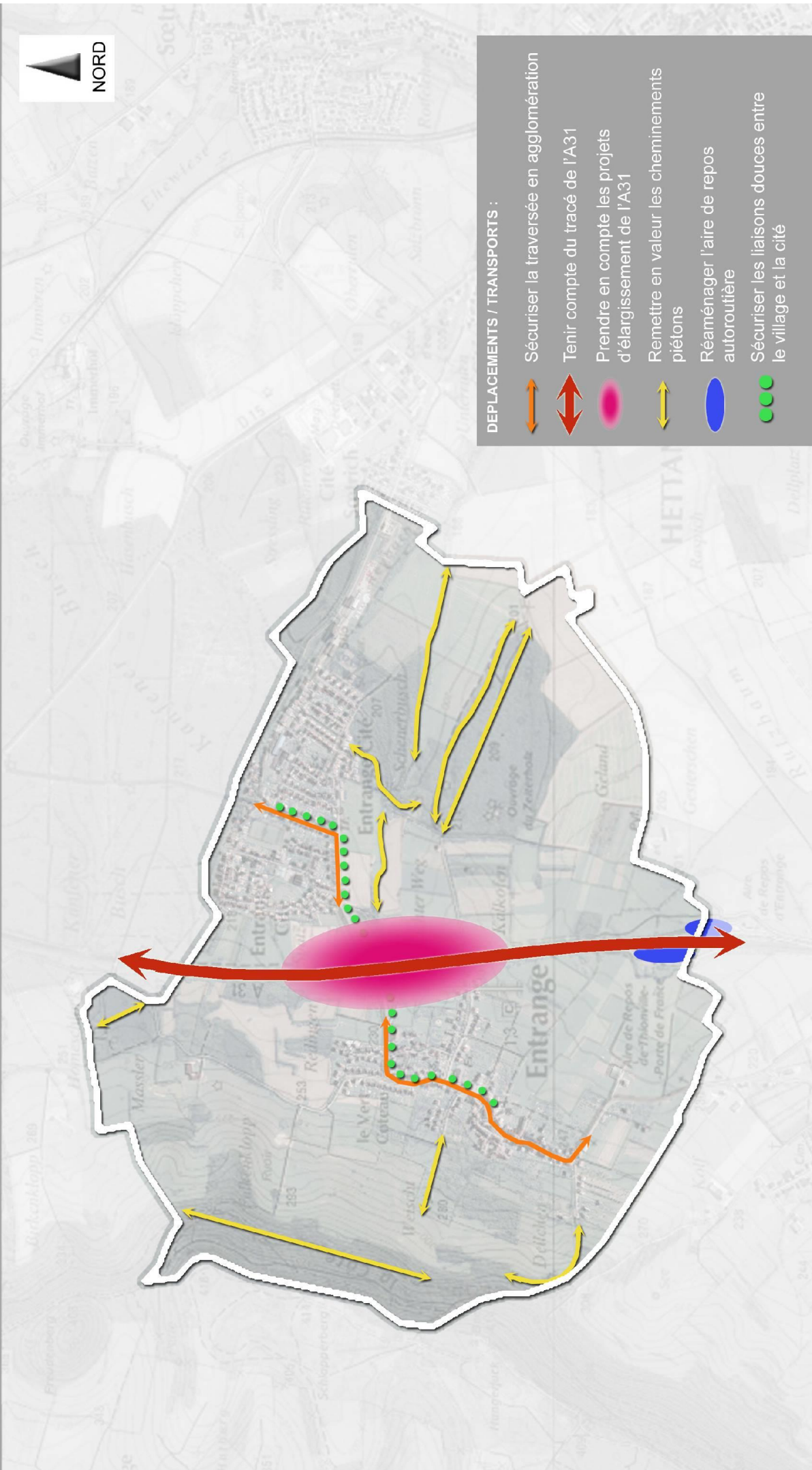


Source : Géoportail
Fond : Photo aérienne



ENTRANGE - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations Générales



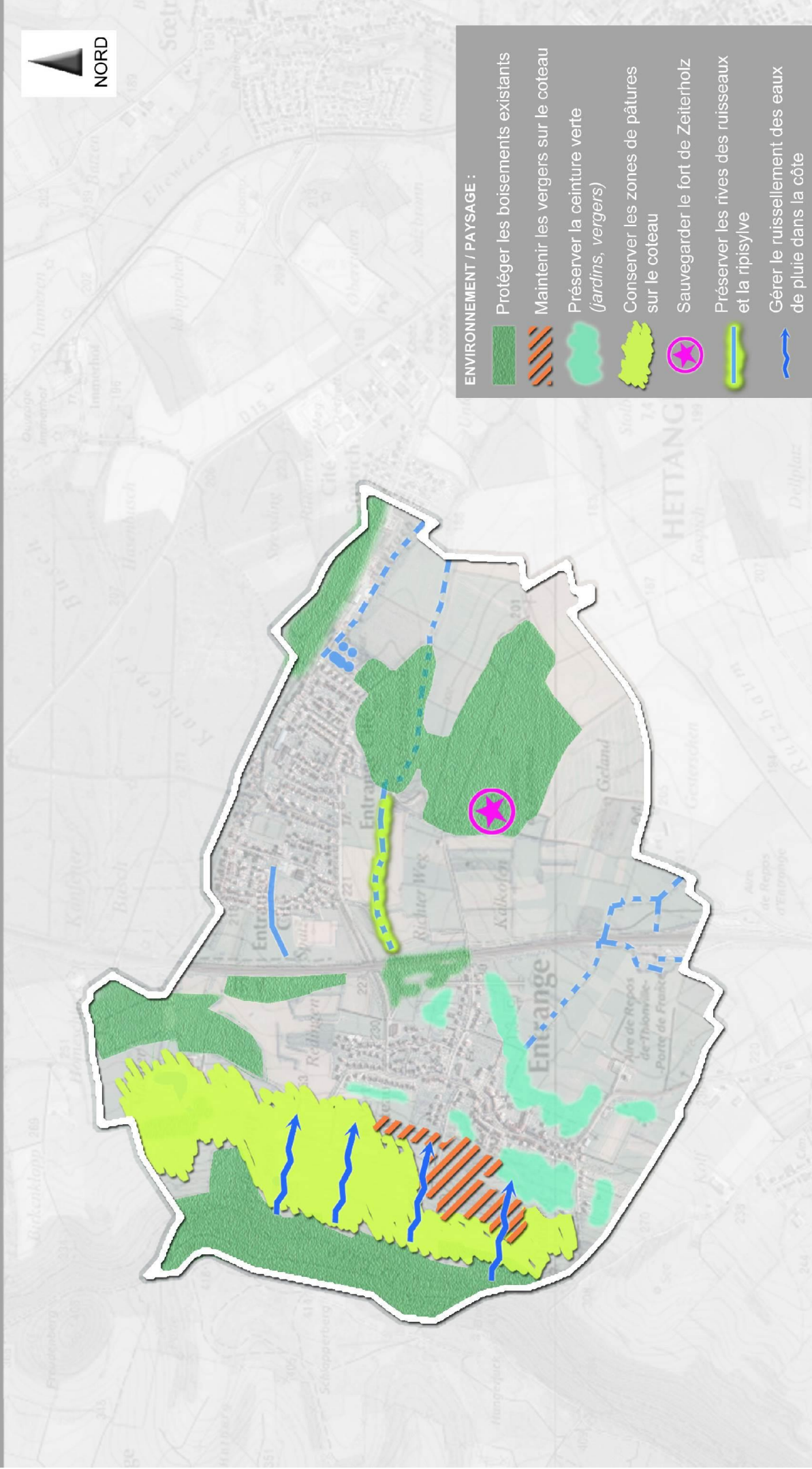
DEPLACEMENTS / TRANSPORTS :

- Sécuriser la traversée en agglomération
- Tenir compte du tracé de l'A31
- Prendre en compte les projets d'élargissement de l'A31
- Remettre en valeur les cheminements piétons
- Réaménager l'aire de repos autoroutière
- Sécuriser les liaisons douces entre le village et la cité

Source : Géoportail
Fond : Photo aérienne

ENTRANGE - Plan Local d'Urbanisme

PADD - Orientations Générales



Source : Géoportail
Fond : Photo aérienne